



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO dépistage et évaluation
du développement des jeunes enfants,
Université du Québec à Trois-Rivières
Québec, Canada

Faits saillants découlant de l'Enquête provinciale sur les pratiques inclusives en milieux de garde

Ensemble pour des milieux de garde inclusifs !

CRSH Partenariat, 2017-2024

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

Cette recherche est financée par le Conseil de recherches en sciences
humaines du Canada



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada



Expériences relatives à l'inclusion

La grande majorité des répondants soit le **personnel d'encadrement des milieux de garde** (95 %), le **personnel éducateur des milieux de garde** (86 %) et les **parents d'enfants fréquentant des milieux de garde** (89 %) mentionnent que la présence d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés est **bénéfique** pour tous les enfants. En ce qui concerne les **parents d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés**, 74 % d'entre eux rapportent que la présence de ces enfants dans le milieu de garde engendre des **impacts positifs** pour tous les enfants. La majorité du **personnel d'encadrement des milieux de garde** (75 %) ainsi que plus de la moitié du **personnel éducateur des milieux de garde** (56 %) rapportent se **sentir outillés** pour accueillir des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés dans son milieu.

Politique d'inclusion en milieux de garde

Un peu plus de la moitié (52 %) du **personnel d'encadrement des milieux de garde** rapporte que son milieu n'a pas **défini de politique d'inclusion** des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés. Pour 71 % des **parents d'enfants fréquentant un milieu de garde**, ils ont répondu que, lors de l'accueil de leur enfant, le milieu de garde ne leur a pas **remis la politique d'inclusion** des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés. Malgré que, 69 % du **personnel d'encadrement des milieux de garde** mentionne que la politique d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés est remise à tout le personnel de garde.

Formation initiale et continue

Relativement à la formation, un peu plus de la moitié du **personnel éducateur des milieux de garde** (52 %) rapporte que sa **formation académique** ne l'a pas adéquatement préparé à intervenir auprès d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés. Les **intervenants des services spécialisés des CISSS/CIUSSS** considèrent majoritairement que leur formation académique les a adéquatement préparés à intervenir en milieu de garde (63 %). Une grande majorité de ces intervenants (98 %) mentionnent offrir peu ou pas de **formation sur l'inclusion** des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés en milieux de garde.

Vigilance développementale/dépistage

En ce qui concerne le dépistage, l'ensemble du **personnel éducateur** considère qu'il fait partie de son **rôle** de détecter les retards de développement des enfants pour lesquels ils ont des doutes. La grande majorité (89 %) des **intervenants des services spécifiques des CISSS/CIUSSS** rapportent que lorsqu'ils dépistent des difficultés de développement chez un enfant qui fréquente un milieu de garde, les informations fournies par le personnel du milieu sont **utiles**. De plus, lorsque consulté par un parent sur le développement de son enfant, la grande majorité des **intervenants des services spécifiques des CISSS/CIUSSS** (82 %) rapportent **consulter** le milieu de garde fréquenté par l'enfant pour obtenir de l'information sur leurs observations relative à son développement.



Intervention éducative

En ce qui a trait à **l'identification des besoins développementaux** de leur enfant, 75 % des **parents d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés** rapportent que les milieux de garde sollicitent leur avis. Un peu plus de la moitié du **personnel éducateur des milieux de garde** (55 %) rapporte que les **parents d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés** ont couramment collaboré à la **planification des interventions** pour aider au développement de leur enfant. En ce qui concerne l'intervention se basant sur l'observation des besoins développementaux de l'enfant ayant des besoins particuliers/enfant handicapé, la majorité du **personnel éducateur des milieux de garde** mentionne avoir fait les **adaptations** nécessaires pour les enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés concernant : les consignes (99 %), les interventions individuelles (97 %), le matériel disponible (93 %), l'environnement physique (89 %) ainsi que les horaires et les routines (69 %). Ces pratiques sont très répandues, car peu de **personnel éducateur des milieux de garde** utilise d'autres méthodes d'adaptation (77 %).

Soutien financier

Concernant l'aspect financier, dans l'attente d'obtenir l'**Allocation pour l'Intégration d'un enfant handicapé (AIEH)**, 79 % du **personnel**

d'encadrement des milieux de garde affirme qu'il a puisé dans les ressources financières du milieu pour soutenir l'inclusion de l'enfant. De plus, 20 % d'entre eux ont rapporté avoir diminué le temps de fréquentation de l'enfant. Un peu plus de la moitié du **personnel d'encadrement des milieux de garde** (57 %) affirme que l'AIEH répond généralement aux besoins de l'enfant handicapé. Pour ce qui est de l'utilisation de la **mesure exceptionnelle**, le **personnel d'encadrement des milieux de garde** rapporte que l'embauche de ressources supplémentaires (83 %), de ressources spécialisées (54 %) et le remplacement pour la participation du personnel à des rencontres avec les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et privés (44 %) sont les principaux moyens privilégiés concernant les ressources humaines afin de soutenir la participation de l'enfant handicapé. La baisse de ratio (12 %) et la formation du personnel (35 %) sont utilisées dans une moindre proportion.

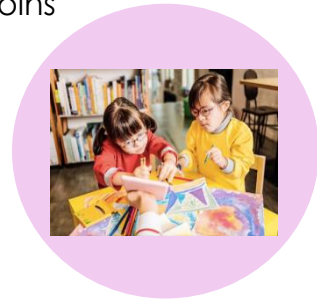
Collaboration entre le milieu de garde et les partenaires



Une grande majorité des **gestionnaires des services spécialisés des CISSS/CIUSSS** et des **intervenants** de ces services considèrent que l'intervention spécialisée doit se faire en milieu de garde plutôt qu'en milieu spécialisé (88 % et 87 % respectivement). De plus, la quasi-totalité des **intervenants des services spécialisés des CISSS/CIUSSS** (98 %) considèrent qu'il fait partie de leur rôle de faire des propositions sur la façon dont les interventions peuvent être intégrées aux activités et aux routines du milieu de garde. En fait, une forte proportion de ces **intervenants des CISSS/CIUSSS** (80 %) rapportent préciser la façon dont les interventions peuvent être intégrées aux activités et aux routines du milieu de garde lors de l'élaboration des **plans d'intervention** des enfants fréquentant un milieu de garde. Un peu moins de la moitié du **personnel éducateur des milieux de garde** (48 %) rapporte participer couramment à l'élaboration ou à la révision de ces plans pour les enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés de leur groupe même s'ils sont sous la responsabilité d'autres établissements partenaires. Selon les **parents d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés**, près des trois quarts d'entre eux (70 %) affirment avoir des échanges avec les milieux spécialisés à propos des interventions qu'ils réalisent auprès de leur enfant dans le milieu de garde. Près de 80 % des **intervenants des services spécialisés des CISSS/CIUSSS** rapportent inviter les intervenants du milieu de garde à y contribuer. De même, 77 % du **personnel éducateur des milieux de garde** affirment avoir eu accès aux plans d'intervention des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés de leur groupe. Pour leur

part, les **parents d'enfants ayant des besoins particuliers** (75 %) mentionnent être informés des recommandations faites par le milieu spécialisé pour favoriser la participation de leur enfant dans les moments de vie du milieu de garde tandis que seulement 65 % de ces parents sont informés de la mise en œuvre des recommandations faites par le milieu spécialisé pour favoriser la participation de leur enfant dans les moments de vie du milieu de garde. D'autres partenaires collaborent avec les milieux de garde. Par exemple, un peu moins de la moitié des **parents d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés** (40 %) ont eu recours au réseau privé afin d'obtenir le rapport du professionnel requis dans le cadre de la demande d'Allocation pour l'Intégration d'un enfant handicapé (AIEH).

En ce qui concerne le **plan de services**, plus de la moitié du **personnel éducateur des milieux de garde** (67 %) rapporte avoir peu participé à la démarche de celui-ci pour un enfant ayant des besoins particuliers/enfant handicapé dans son groupe.



Transition vers le milieu scolaire

Pour ce qui est de la transition, la majorité des **parents d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés** (81 %) attestent que leur enfant n'a pas de document qualifié de **plan de transition** en vue de leur entrée à l'école l'année suivante. Lorsqu'il s'agit des **parents d'enfants fréquentant un milieu de garde**, la majorité d'entre eux (73 %) rapportent que leur enfant n'a pas eu de plan de transition. Interrogés sur l'existence d'un « **protocole d'entente** » entre les CISSS/CIUSSS, les milieux de garde et le milieu scolaire, un peu plus de la moitié des **gestionnaires des services spécialisés des CISSS/CIUSSS** (52 %) rapportent avoir un tel protocole pour la transition des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés. Les **intervenants des services spécialisés des CISSS/CIUSSS** témoignent plus faiblement de l'existence d'un protocole d'entente (36 %). En fait, un peu plus de la moitié des intervenants des services spécialisés des CISSS/CIUSSS (51 %) ont répondu ne pas savoir si un tel protocole existe. Pour ce qui est des milieux de garde, un peu plus de la moitié (52 %) du **personnel d'encadrement des milieux de garde** rapporte ne pas avoir de protocole d'entente avec les milieux scolaires de son territoire pour faciliter la transition des enfants vers l'école. Lorsque le **personnel d'encadrement des milieux de garde** a un protocole d'entente, il est davantage utilisé pour l'ensemble des enfants, incluant ceux ayant des besoins

particuliers/enfants handicapés (33 %), plutôt qu'uniquement pour les enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés (15 %).

Un peu plus de la moitié des intervenants et des enseignants du milieu scolaire (51 %) rapportent **collaborer** ou avoir collaboré avec le **personnel éducateur des milieux de garde** afin de favoriser la transition des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés vers l'école. La majorité des intervenants et des enseignants des milieux scolaires (96 %) rapportent être à l'aise de collaborer avec le personnel éducateur du milieu de garde pour favoriser la transition des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés.

Le **personnel d'encadrement des milieux de garde** rapporte avoir participé à des **rencontres** avec le milieu scolaire pour préparer la transition vers l'école de l'ensemble des enfants de son milieu de garde ou uniquement des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés (45 % et 25 % respectivement). En comparaison, une plus faible proportion du **personnel éducateur des milieux de garde** (10 % et 13 % respectivement) mentionne participer à ce type de rencontres. En fait, 77 % du **personnel éducateur des milieux de garde** souligne ne pas avoir eu de rencontre avec le milieu scolaire pour préparer la transition vers l'école. Quant aux **parents d'enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés** (65 %), ils précisent ne pas participer à des rencontres avec le milieu scolaire pour préparer la transition de son enfant vers l'école.



La grande majorité des **intervenants et des enseignants du milieu scolaire** (81 %) rapportent consulter les **informations fournies** par le milieu de garde pour mieux connaître l'enfant ayant des besoins particuliers/enfant handicapé qu'ils accueillent. Un peu plus de la moitié des intervenants et des enseignants des milieux scolaires ayant répondu à l'enquête (51 %) considèrent que les informations fournies par le milieu de garde concernant l'enfant ayant des besoins particuliers/enfant handicapé sont généralement très utiles. En cas de besoin, la direction de l'école (79 %) et l'éducateur spécialisé de l'école (77 %) sont les deux **ressources** vers lesquelles les **intervenants et les enseignants des milieux scolaires** se tournent le plus s'ils vivent différentes difficultés dans les premiers mois de fréquentation de l'enfant. Les répondants se tournent également vers l'intervenant du CISSS/CIUSSS de l'enfant, l'ancien milieu de garde de l'enfant et la conseillère pédagogique dans les proportions suivantes : 57 %, 49 % et 45 % respectivement.